

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 12 mars 2009**

**Etaient Présents**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <i>Bourgueil</i>                  | : Mrs GAILLARD, JUNGES, MIRAND et Mme RIGUET |
| <i>Benais</i>                     | : Mmes RIOCREUX et FRAISSE                   |
| <i>Chouzé sur Loire</i>           | : Mrs THIBAUT, BARRE et CROUVIZIER.          |
| <i>La Chapelle sur Loire</i>      | : Mmes FOUQUET, LOISEAU                      |
| <i>Continvoir</i>                 | : Mme CAMUS et Mr CAMUS                      |
| <i>Gizeux</i>                     | : Mrs BEAUPIED et De LAFFON                  |
| <i>Ingrandes de Touraine</i>      | : Mrs MUREAU, AMBRUGEAT                      |
| <i>Restigné</i>                   | : Mme GALBRUN, Mr BESNIER                    |
| <i>Saint Nicolas de Bourgueil</i> | : Mrs COUSSEAU, GOURDON                      |

**Absent excusé**

*La Chapelle-sur-Loire* : Mr PINARD

**Secrétaire de séance**

**Madame RIOCREUX**

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

*Ce document est adopté à l'unanimité*

## II – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2008

Mr GAILLARD souligne que ces documents sont en parfaite harmonie avec les comptes de gestion du receveur.

L'Assemblée ne souhaitant pas entrer dans le détail, Monsieur le Président énumère les résultats de clôture.

### 1) DU SERVICE ABATTOIR

#### Section d'investissement

|                                  | Prévu       | Réalisé            |
|----------------------------------|-------------|--------------------|
| <b>Dépenses</b>                  | 20 540.51 € | 19 340.51 €        |
| <b>Recettes</b>                  | 51 919.29 € | 48 746.78 €        |
| <b>Excédent d'investissement</b> |             | <b>29 406.27 €</b> |

Pour information : le budget 2008 (investissement) avait été présenté en déséquilibre après accord du Conseil Communautaire suivant délibération du 28 février 2008.

#### Section de fonctionnement

|                                   | Prévu       | Réalisé           |
|-----------------------------------|-------------|-------------------|
| <b>Dépenses</b>                   | 43 768.56 € | 38 396.07 €       |
| <b>Recettes</b>                   | 43 768.56 € | 44 716.70 €       |
| <b>Excédent de fonctionnement</b> |             | <b>6 320.63 €</b> |

### 2) DU SERVICE ACTIVITES COMMERCIALES

#### Section d'investissement

|                                 | Prévu          | Réalisé            |
|---------------------------------|----------------|--------------------|
| <b>Dépenses</b>                 | 1 069 973.10 € | 811 392.19 €       |
| <b>Recettes</b>                 | 1 069 973.10 € | 727 061.28 €       |
| <b>Déficit d'investissement</b> |                | <b>84 330.91 €</b> |

### Section de fonctionnement

|                                   | Prévu        | Réalisé             |
|-----------------------------------|--------------|---------------------|
| Dépenses                          | 230 916.01 € | 174 358.31 €        |
| Recettes                          | 230 916.01 € | 295 676.73 €        |
| <b>Excédent de fonctionnement</b> |              | <b>121 318.42 €</b> |

### 3) DU SERVICE GENDARMERIE

#### Section d'investissement

|                                  | Prévu          | Réalisé            |
|----------------------------------|----------------|--------------------|
| Dépenses                         | 3 702 525.38 € | 3 673 391.93 €     |
| Recettes                         | 3 702 525.38 € | 3 703 226.65 €     |
| <b>Excédent d'investissement</b> |                | <b>29 834.72 €</b> |

#### Section de fonctionnement

|                                   | Prévu        | Réalisé            |
|-----------------------------------|--------------|--------------------|
| Dépenses                          | 316 375.71 € | 265 587.51 €       |
| Recettes                          | 316 375.71 € | 316 396.50 €       |
| <b>Excédent de fonctionnement</b> |              | <b>50 808.99 €</b> |

### 4) DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Section d'investissement

|                                 | Prévu          | Réalisé            |
|---------------------------------|----------------|--------------------|
| Dépenses                        | 1 601 998.30 € | 489 655.86 €       |
| Recettes                        | 1 601 998.30 € | 474 231.83 €       |
| <b>Déficit d'investissement</b> |                | <b>15 424.03 €</b> |

#### Section de fonctionnement

|                                   | Prévu          | Réalisé             |
|-----------------------------------|----------------|---------------------|
| Dépenses                          | 2 034 376.84 € | 1 672 925.80 €      |
| Recettes                          | 2 034 376.84 € | 2 350 392.77 €      |
| <b>Excédent de fonctionnement</b> |                | <b>677 466.97 €</b> |

Monsieur GAILLARD demande ensuite à Monsieur BESNIER, doyen de l'Assemblée, de bien vouloir proposer à l'Assemblée le vote de ces quatre comptes administratifs.

Monsieur GAILLARD quitte la salle et Monsieur BESNIER demande ensuite à l'Assemblée si elle valide les résultats de clôture précédemment énumérés.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les quatre comptes administratifs.**

### **III – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL**

Les quatre comptes de gestion concernant :

- a) le service abattoir
- b) le service activités commerciales
- c) le service gendarmerie
- d) le budget principal de la Communauté de Communes

***sont adoptés à l'unanimité.***

### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte-tenu des résultats constatés à la fin de l'année 2008, l'affectation du résultat devient sans objet pour :

- 1) le budget « gendarmerie »
- 2) le budget « abattoir » (le budget est transféré dans le budget activités commerciales)
- 3) le budget principal de la Communauté de Communes

S'agissant du budget activités commerciales, l'affectation prenant en compte les résultats du budget abattoir s'articule comme suit :

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| <b>Activités commerciales</b>          | - En section de <b>FONCTIONNEMENT</b> , un <b>EXCEDENT</b> de : | 121 318.42 €        |
| <b>Abattoir</b>                        | - En section de <b>FONCTIONNEMENT</b> , un <b>EXCEDENT</b> de   | 6 320.63 €          |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |   | <b>127 639.05 €</b> |

|                                       |  |                     |
|---------------------------------------|--|---------------------|
| <b>Activités commerciales</b>         | - En section de <b>D'INVESTISSEMENT</b> , un <b>DEFICIT</b> de : | - 84 330.91 €       |
| <b>Abattoir</b>                       | - En section de <b>D'INVESTISSEMENT</b> , un <b>EXCEDENT</b> de  | 29 406.70 €         |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>-54 924.64 €</b> |

|  |   |                      |
|--|---|----------------------|
| <b>Activités commerciales</b>  | - Les restes à réaliser en <b>DEPENSES</b> d'investissement à la date du 21 décembre 2008 : | - 122 718.05 €       |
| <b>Abattoir</b>  | - Les restes à réaliser en <b>RECETTES</b> d'investissement à la date du 21 décembre 2008 : | 117 268.00 €         |
| Soit en section d' <b>INVESTISSEMENT</b> , un besoin de financement de : |   | <b>- 60 734.69 €</b> |

***Monsieur le Président propose d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 60 374.69 €, l'excédent réellement disponible pour la section de fonctionnement s'élevant à 67 264.36 €.***

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.***

## V – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président rappelle l'obligation d'avoir un débat sur les orientations budgétaires, soulignant toutefois que ce débat n'était pas suivi d'un vote.

Il précise que la commission des finances, qui s'est réunie le 10 Mars dernier, permet aujourd'hui de proposer les principaux axes pour le budget 2009.

### Liste des principales opérations proposées dans le budget 2009 Et examinées en commission des Finances le 10 mars 2009

#### BATIMENTS DIVERS

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Sécurisation des bâtiments (alarme...)   | 7 800.00 €   |
| ➤ Aménagement des locaux Trésorerie de Bourgueil                                       | 104 300.00 € |
| ➤ Aménagement de locaux services administratifs de la CCPB                             | 312 000.00 € |
| ➤ Construction halte garderie<br>(Crédits étalés sur deux exercices – Inscrit en 2009) | 664 000.00 € |

#### SERVICES TECHNIQUES

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| ➤ Achat d'un camion                | 15 000.00 € |
| ➤ Achat d'un véhicule de service   | 10 000.00 € |
| ➤ Achat de petits matériels divers | 5 000.00 €  |

#### TOURISME

- |  |             |
|--|-------------|
| ➤ Installation de trois bornes camping cars  | 41 860.00 € |
| ➤ Participation à l'élaboration d'une stratégie de développement<br>Touristique dans le Nord du département<br>(Question inscrite à l'ordre du jour) | 3 200.00 €  |

#### HABITAT

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Lancement d'une <b>O</b> opération <b>P</b> rogrammée d' <b>A</b> mélioration<br>de l' <b>H</b> abitat (1 <sup>ère</sup> année) | 40 000,00 € |
|---|-------------|

#### VOLET ECONOMIQUE

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Viabilisation de la Zone d'Activités de Benais/Restigné | 240 000.00 € |
| ➤ Prolongation de la mission de promotion économique      | 20 000.00 €  |

#### STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Réhabilitation de l'aire de passage de Continvoir | 15 000,00 € |
|---|-------------|

## CHARTRE POLITIQUE

- Inscription d'un crédit de 23 000.00 €
- S'agissant des recettes, il précise que le budget 2009 prendra en compte :
  - - une Dotation Globale de Fonctionnement de 346 113.00 €  
(en 2008 : 345 747.00 €)
  - - un produit de Taxe Professionnelle de 950 000.00 €  
dont 630 000.00 € seront reversés aux communes
  - - la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie qui permettra le remboursement d'un prêt relais de 450 000.00 € (remboursement en octobre 2009)

Monsieur GAILLARD souligne que l'opération de maintien d'un dernier commerce à Continvoir fera l'objet d'une inscription de crédits en cours d'année, lorsque la Communauté de Communes disposera de tous les éléments nécessaires.

Il souligne également l'intérêt pour la Collectivité, en 2009, de pouvoir adhérer à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (A.D.A.C.)

## SUBVENTIONS 2009

Monsieur GAILLARD énumère les subventions qui seront proposées au vote de l'Assemblée le 26 Mars prochain.

Il tient à souligner que certaines subventions vont largement augmenter par rapport à 2008 du fait notamment du non renouvellement de contrats aidés en 2009, il faut s'attendre à d'autres augmentations supérieures au coût de la vie pour les années à venir.

- ✓ **Association Vienne Apart** 2 000.00 €
- ✓ **Association Galipettes – Halte garderie** 62 300.00 €
- ✓ **RASED (coopérative scolaire)** 1 862.00 €
- ✓ **Inter Travail Service** (fonctionnement de la Maison de la Formation) 27 623.00 €
- ✓ **Maison du Tourisme à Saumur**  
(Participation non renouvelée à partir de Juillet 2009) 2 500.00 €
- ✓ **Film Petite Enfance** 800.00 €
- ✓ **Office de Tourisme** 64 240.00 €
- ✓ **Le Petit Plus** 2 000.00 €
- ✓ **Fonds Local Emploi Solidarité** 153.00 €
- ✓ **Lire et Dire** 602.00 €
- ✓ **Relais Assistantes Maternelles** 8 324.00 €

L'Assemblée prend acte de l'ensemble de ces informations qui seront retracées dans le budget 2009.

## **VI – REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 21 février 2008, le Conseil Communautaire l'avait autorisé à signer une convention à intervenir au titre de l'exercice 2008, entre la Communauté de Communes du pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou, pour fixer le montant de la redevance spéciale qui s'élevait à l 139,00 €.

Pour l'année 2009, le SMIPE Val Touraine Anjou propose de passer une nouvelle convention prenant en compte une redevance de l 173,00 €, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2008.

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé du Président,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et***

***AUTORISE, le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou,***

***RAPPELLE, que cette redevance est fixée à l 173,00 € pour l'année 2009.***

## **VII – CAVE DU PAYS DE BOURGUEIL – INDEMNITE BRIS DE GLACE**

Monsieur le Président rappelle le bris de glace à l'intérieur de la Cave du Pays de Bourgueil, lequel a nécessité le remplacement d'une vitre séparative pour un coût de 3 225,34 € HT.

La compagnie d'assurances MMA, qui couvre ce risque, a fait parvenir un chèque de 964,38 € correspondant à un deuxième acompte de l'indemnité qui sera versée pour ce sinistre.

Il sollicite l'avis de l'assemblée par rapport au montant proposé.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé du Président,***

***ACCEPTE, le montant de l'indemnité proposé, et***

***AUTORISE, le Président à émettre un titre de recette de 964,38 € pour constater la recette dans le budget de la collectivité.***

## **VIII – CREATION D'UNE COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Monsieur le Président rappelle que l'article L 2143.3 du Code Général des Collectivités Locales précise que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus, et doivent créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il précise que l'aménagement de l'espace communautaire, qui figure actuellement parmi les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, est considéré comme faisant partie de l'aménagement du territoire.

La Communauté de Communes a donc obligation de mettre en place cette commission, qui est présidée par le Président de l'établissement.

Il souligne que cette commission a pour objet de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (article L 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il propose ensuite à l'assemblée de mettre en place cette commission.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**CONSIDERANT, que la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées lui incombe, au vu de ses statuts,**

**DECIDE, à l'unanimité, de mettre en place cette commission,**

**ARRETE, la composition de cette commission comme suit :**

|                                | <b><u>Titulaires</u></b> | <b><u>Suppléants</u></b>  |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>Bourgueil</b>               | Mme Chantal JEANDROT     | Mr Daniel DURAND          |
| <b>Benais</b>                  | Mr Claude BOISDRON       | Mme Marie Neige FRAISSE   |
| <b>Chouzé sur Loire</b>        | Mr Pierre MARGOTTEAU     | Mme Françoise ROUX        |
| <b>La Chapelle sur Loire</b>   | Mr Joël LOISEAU          | Mme Sylvie LOISEAU        |
| <b>Continvoir</b>              | Mr Jean Claude MARIN     | Mr Marc DEMAY             |
| <b>Gizeux</b>                  | Mr Joël PEROU            | Mr Géraud DE LAFFON       |
| <b>Ingrandes de Touraine</b>   | Mr José AMBRUGEAT        | Mr André DELALANDE        |
| <b>Restigné</b>                | Mr André BESNIER         | Mr Jean Claude BILLECARDE |
| <b>St Nicolas de Bourgueil</b> | Mr Alain OSSANT          | Mr André TOURNEUX         |

## **IX – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – LOCATION D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 21 février 2008, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour le renouvellement de la convention établie entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et Monsieur OSSANT, entrepreneur de Travaux Publics, concernant la location d'un terrain situé dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné.

Il précise que cette parcelle est utilisée pour le stockage d'agrégats.

La location, renouvelée pour une période d'un an, arrive à échéance le 31 mars 2009, et il propose à l'assemblée de la renouveler pour une période identique.

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**CONSIDERANT, que Monsieur OSSANT souhaite poursuivre la location de ce terrain,  
DECIDE, à l'unanimité, de renouveler la convention du dit terrain, au profit de  
l'entreprise OSSANT,**

**FIXE, la durée de location à un an, avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2009,**

**FIXE, le coût annuel de la location à 161,00 €,**

**AUTORISE, le Président à signer le contrat à intervenir entre la Communauté de  
Communes et la SARL OSSANT.**

## **X – REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Président rappelle que le règlement intérieur de la Communauté de Communes a été mis en place lors de la séance du 11 septembre 2008, et précise que le bureau (*article 29*) est composé du Président, des 5 Vice Présidents, et de 4 autres membres de l'organe délibérant, soit 10 membres au total.

Il souligne que la dernière modification statutaire, entérinée par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2009, prend en compte une modification apportée au niveau de la composition du bureau, celui-ci étant dorénavant composé de 12 membres.

Au vu de ces modifications, il propose à l'assemblée :

- De modifier l'article 29 du règlement intérieur,
- De désigner les membres appelés à siéger au sein du bureau.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**VU, les modifications statutaires validées par arrêté préfectoral en date du 27 janvier  
2009,**

**DECIDE, à l'unanimité, de modifier l'article 29 du règlement intérieur afin qu'il soit  
précisé que le bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, des 5 Vice  
Présidents et de 6 autres membres de l'organe délibérant,**

**DESIGNE, après un vote et au vu des candidatures qui se sont manifestées au sein de  
l'assemblée, les 6 membres appelés à siéger avec le Président et les 5 Vice Présidents, à**

*savoir : Monsieur Pierre JUNGES, Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Pascal PINARD, Monsieur Thierry BEAUPIED, Monsieur Régis MUREAU et Madame Monique GALBRUN.*

## **XI – PROPOSITION D'ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (A.D.A.C.)**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la décision du Conseil Général de créer entre le Département, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une Agence Technique Départementale (ATD) d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC).

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance de nature technique, juridique ou financière sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes les études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers Généraux.

Le siège de cette agence est fixé à Tours.

Les missions d'assistance proposées en 2009 au Conseil d'Administration consisteront en :

- **Assistance aux projets d'aménagement :**
  - Aménagements et embellissement des centres bourgs,
  - Aménagements des jardins et des espaces verts,
  - Projets immobiliers (réhabilitation et construction),
  - Voirie et sécurité routière.
- **Assistance juridique :**
  - Droit de l'urbanisme,
  - Marchés publics (avec notamment clauses sociales et environnementales),
  - Montage d'opérations complexes (de type DSP, PPP, autres...),
  - Questions foncières.
- **Assistance financière :**
  - Analyse des différents aspects d'un projet : coût et plan de financement, situation financière du maître d'ouvrage, plan de trésorerie, étude d'impact en terme de coût de fonctionnement.
- **Assistance territoriale :**
  - Accompagnement des EPCI dans la prise de nouvelles compétences et le renforcement de la coopération intercommunale,
  - Animation d'un réseau de techniciens.
- **Assistance en matière d'économie d'énergie :**
  - Diagnostic des bâtiments communaux ou intercommunaux.

Après cet exposé, il propose ensuite à l'assemblée d'adhérer à cette agence.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**VU, l'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, de la création d'un tel organisme d'assistance,**

**APPROUVE, à l'unanimité, les statuts de l'agence technique départementale, dénommée Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC),**

**DECIDE, de créer l'Agence Technique Départementale et d'y adhérer,**

**S'ENGAGE, à verser à l'ADAC une participation annuelle fixée à 0,50 euros par habitant (sur la base du recensement 2009).**

## **XII – ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LE NORD DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

Madame FOUQUET, Vice Présidente en charge du Tourisme, fait part de réunions organisées avec des représentants :

- De la Communauté de Communes de Touraine Nord Ouest,
- De la Communauté de Communes Gâtine Choisilles,
- De la Communauté de Communes de Racan,
- De la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Le thème abordé était l'élaboration d'une stratégie de développement touristique dans le Nord du Département d'Indre et Loire, l'idée étant de concevoir un rapprochement des structures pour permettre une fédération efficace et volontaire de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour mener à bien ce projet, il a été envisagé de recruter pendant 6 mois un chef de projet « développement touristique » dont les missions seraient les suivantes :

- Mettre en place la stratégie de développement touristique à l'échelle la plus pertinente pour l'organisation touristique, (Pays Loire Nature Touraine, Bourgueillois, Noyantais, Vallée du Loir ...)
- Organiser la structure la mieux adaptée à la mise en place de la stratégie touristique,
- Assurer la coordination et la cohérence entre l'ensemble des actions se rapportant à l'activité touristique du territoire de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest, Gâtine et Choisilles, Racan et du Pays de Bourgueil.

Madame FOUQUET précise que la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest est prête à porter le recrutement de ce chef de projet en mobilisant notamment des fonds LEADER PLUS, ce qui pourrait permettre un financement à hauteur de 45% pour une dépense totale estimée à 30 000,00 €.

Si l'ensemble des Communautés de Communes adhère à ce projet, une répartition au prorata de la population pourrait être mise en place pour financer la part non couverte par la subvention LEADER PLUS.

Madame FOUQUET sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée sur ce projet de stratégie de développement touristique.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

***VU, l'intérêt de pouvoir s'associer à ce projet portant sur l'élaboration d'une stratégie de développement touristique,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et***

***DECIDE, d'être partie prenante de ce projet,***

***AUTORISE, le Président à signer la convention à intervenir entre les Communautés de Communes concernées,***

***S'ENGAGE, à inscrire au budget 2009 les crédits nécessaires pour le financement en partie du poste de chef de projet.***

### **XIII – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Madame CAMUS, Vice Présidente en charge de l'habitat, de l'aménagement de l'espace, du cadre de vie et environnement, et du développement durable, rappelle que le souhait des élus, après l'étude pré OPAH qui a été réalisée en 2008, était de lancer en 2009 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Elle précise qu'une telle opération est financée en grande partie par des aides en provenance de l'Etat, de la Région et du Département.

S'agissant du concours financier de la Région, elle souligne que cette opération ne pourra pas être prise en compte dans le cadre de l'appel à projets 2008, car toutes les pièces administratives nécessaires ne pouvaient pas être produites dans les délais fixés par la Région.

En conséquence, la demande de subvention pour cette OPAH ne pourra être examinée par la Région que dans le prochain appel à projets, qui devrait intervenir en fin d'année 2009.

Madame CAMUS précise que le comité Habitat, qui s'est réuni le 24 février 2009, propose de lancer dès maintenant cette OPAH, après avoir sollicité l'autorisation de préfinancement des différents partenaires, considérant que de telles opérations entrent dans la politique des financeurs.

Par ailleurs, elle précise également que le Conseil Communautaire peut envisager, pour le suivi et l'animation de l'OPAH, la signature d'un contrat d'une durée maximum de 3 ans, pouvant être résilié au terme d'une année si le financement attendu n'était pas accordé, ce qui limiterait le risque financier de la collectivité.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame CAMUS,**

**VU, l'intérêt de pouvoir programmer au plus tôt une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,**

**VU, l'avis du comité consultatif Habitat,**

**DECIDE, à l'unanimité, de lancer une OPAH dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009,**

**S'ENGAGE, à inscrire au budget 2009 les crédits nécessaires pour le financement de la 1<sup>ère</sup> année,**

**CHARGE le Président de solliciter auprès des financeurs le préfinancement de cette opération.**

#### **XIV - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **☞ - Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Mr GAILLARD rappelle que l'association Tsigane Habitat intervient dans le cadre d'un groupement de commandes mis en place avec les Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Rivière-Chinon-St Benoît-la-Forêt et du Pays de Bourgueil.

Compte-tenu des dates de mise en service différentes pour chaque aire et afin qu'une nouvelle consultation puisse être faite au sein du groupement de commandes, il sera proposé de prendre en compte comme date de départ le mois de septembre 2010, date d'expiration du contrat souscrit par la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau.

En ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, le contrat prend fin en juin 2010.

Le moment venu, il sera proposé à l'Assemblée de prolonger, par avenant, le contrat jusqu'en septembre 2010.

**Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.**

### **☞ - Remerciement Office de Tourisme**

Monsieur GAILLARD fait part des remerciements de l'Office de Tourisme pour les travaux effectués par la Communauté de Communes.

### **☞ - Caserne de gendarmerie de Bourgueil**

Monsieur GAILLARD donne lecture d'un courrier adressé par Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales au sujet du devenir des effectifs de la caserne de gendarmerie de Bourgueil.

Madame la Ministre a tenu à préciser :

- 1) – que la réorganisation envisagée ne porterait pas atteinte au service rendu à la population du Bourgueillois car le **Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie**) qui allait être mis en place dans le cadre de la protection des centrales nucléaires, consacrer une partie de ses moyens à la surveillance des communes situées aux alentours de la centrale nucléaire.
  
- 2) – ces mesures n'auront aucune incidence financière pour la Communauté de Communes car la gendarmerie conservera l'usage de l'ensemble des logements de la caserne implantée sur le territoire ; le montant du loyer versé à la Collectivité par l'Etat ne sera donc pas affecté.

## **Tour de table**

### **Madame RIOCREUX**

#### - Projection du film le 8 Mars 2009

Elle souligne la réussite de cette journée et remercie la Commune de Bourgueil pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

#### - Bus poétique

Elle commente le projet d'animation proposé par l'association Livre'S

### **Monsieur JUNGES**

Il fait part de deux manifestations à venir :

- 1) le 17 Mars 2009 : une réunion publique à l'initiative de Mme ROIRON, Présidente du Conseil Général pour la présentation du budget départemental (réunion à 18 heures salle des fêtes de Bourgueil).

2) Les 21, 22 et 23 Mars 2009 : journée des artisans avec portes ouvertes, deux participants sur Bourgueil :

- Mr Christophe MENARD – couvreur
- Mr Jacques PIAUMIER - minotier

### **Monsieur BARRE**

#### - Développement économique

Il commente la consultation en cours pour la mise en place d'une signalétique dans les zones d'activités.

Lors du prochain conseil communautaire, l'Assemblée sera invitée à faire le choix de l'entreprise.

#### - Redynamisation de la zone d'activités de Bourgueil

Il fait part d'un devis adressé par le Cabinet URBANIS de Bourgueil.

#### - Journée d'information – Chambre de Commerce et d'Industrie – Chambre des métiers

Il précise qu'une rencontre devrait être organisée en Juin 2009.

### **Madame FOUQUET**

#### - Office de tourisme

Elle commente les grandes lignes de l'Assemblée Générale soulignant, notamment une fréquentation plus importante du nombre de visiteurs en 2008 par rapport à 2007 (300 visiteurs en plus).

Elle rappelle les manifestations les plus importantes pour 2009, il s'agit :

- d'initiations à la dégustation,
- de rallyes enfants,
- de journées découvertes,
- du salon Mille et une couleurs,
- des marchés gourmands avec la prise en compte de soirées à thème.

### **Monsieur COUSSEAU**

#### - Boulangerie de Benais

Il signale quelques petites finitions à prendre en compte.

#### - Gendarmerie de Bourgueil

Il fait part de son inquiétude vis-à-vis des problèmes rencontrés. Beaucoup de malfaçons sont signalées par les occupants.

**Madame RIGUET**

- Festival du cinéma

Il se déroulera les 3, 4 et 5 Avril prochain.



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.***

Fait à Bourgueil, le 23 Mars 2009.

Le Président,  
**Jacques GAILLARD**